



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_012BIS-DE



Délibération N°2020-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

ECLAIRAGE PAYSAGER DE LA PLACE NEUVE ET DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'éclairage public paysager au niveau de la Place Neuve et de l'Entrée Sud du Village.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cette opération est estimée à 28 780 € HT soit 34 536€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var pour l'année 2020 d'un montant de 20 000€ soit 70% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux d'éclairage paysager de la Place Neuve et de l'Entrée Sud du village pour un montant total estimé de 28 780 € HT soit 34 536€ TTC,
- DEMANDE une subvention d'un montant de 20 000€ au Conseil Départemental du Var,
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-012